

MUNICIPAL

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIE PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-AUBERT

14, rue des Loisirs, Saint-Aubert (Québec) GOR 2R0 - Tél.:(418)598-3368 - Téléc.:(418)598-3369

25 novembre 2009

Volume 18 numéro 18

MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME REPRÉSENTANT DU SECTEUR VILLAGE

Le conseil municipal a procédé récemment au renouvellement des mandats des personnes devant agir au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Ce comité, prévoit la présence de 7 membres dont un délégué du conseil, deux personnes représentant le secteur du lac Trois-Saumons et quatre représentants du secteur village. Le Comité consultatif d'urbanisme est composé, en date de ce jour, des personnes suivantes :

Délégué du conseil municipal	Monsieur Michel Paré
Représentants du secteur du lac Trois-Saumons	Monsieur Pierre Paré
Représentants du secteur du lac Trois-Saumons	Monsieur Lorrain Leclerc
Représentants du secteur village	Madame Françoise Moreault
Représentants du secteur village	Monsieur André Desrosiers
Représentants du secteur village	Monsieur Sylvain Chouinard

Actuellement, un poste est à combler à titre de représentant du secteur village.

Les principales tâches du Comité consultatif d'urbanisme consistent à:

- émettre un avis au conseil municipal sur les demandes de dérogations mineures pouvant être déposées par les contribuables afin de régulariser une situation de conformité à la réglementation d'urbanisme. Cet avis est obligatoire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- réviser la réglementation d'urbanisme en vigueur et formuler des recommandations au conseil sur les modifications à y être apportées;
- assister au besoin les fonctionnaires municipaux dans l'application de la réglementation d'urbanisme;
- remplir tout autre mandat confié par le conseil municipal.

A titre d'information, le comité se réunit mensuellement environ 6 fois l'an, principalement le printemps et l'automne. Les membres ne sont pas rémunérés pour assister aux réunions.

Le conseil offre l'opportunité aux personnes intéressées à déposer leur candidature en transmettant, d'ici le 7 décembre 2009, une lettre à cet effet au bureau de la municipalité. La nomination de ce nouveau membre s'effectuera par le conseil municipal lors de la réunion régulière qui se tiendra le 7 décembre prochain.

Vous pouvez obtenir toute l'information additionnelle sur le rôle, les tâches et le fonctionnement de ce comité en contactant le soussigné au bureau de la municipalité.

Merci de votre implication.

Serge Roussel
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE CHARLES-É. HARPE

Veillez prendre note que la bibliothèque Charles-É. Harpe fermera temporairement ses portes du 28 novembre 2009 au 4 janvier 2010 et ce, afin d'implanter le nouveau système informatique SYMPHONY.

Nous demandons au public d'être indulgent pour les bénévoles de la bibliothèque et désirons souhaiter à toutes et à tous, un TRÈS HEUREUX TEMPS DES FÊTES.

Le comité des bénévoles,

Par Céline Bélanger, responsable

RAPPEL BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Suite à l'installation au début de l'été de boîtes postales communautaires par la Société Canadienne des Postes, nous vous rappelons que vos boîtes aux lettres rurales individuelles, la plupart du temps installées dans l'emprise des chemins municipaux, ne sont plus requises et doivent être enlevées. **Prenez note que la municipalité de Saint-Aubert n'encourra aucune responsabilité quant aux bris pouvant être occasionnés aux boîtes aux lettres lors des opérations de déneigement.**

Merci de votre collaboration.